

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Bar-sur-Seine  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 22 Juin 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 8 pouvoirs

Date de convocation  
15 Juin 2022

Date d'affichage du compte rendu  
27 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique BARONI**, maire.

Présents : **BARONI Dominique, ALGERI Jean-Marc, CHARDIN Francis, TIHON Bernadette, PRIVÉ Jérôme, GROS Caroline, RUBY BUCHOLZER Jessica, FOIZEL Pascal, LUCIOT Marie, ROGER Léa, SEURAT Jean-Paul, PHILIPPE Xavier, CHOUX Michel, LEJEUNE Pierre-Alcé, FAUCONNET Patricia.**

Absents : .

Représentés : **LANGRY Océane par BARONI Dominique, DEHARBE Cécile par TIHON Bernadette, BEAUFORT Amaury par PHILIPPE Xavier, HEILIGENSTEIN Carole par GROS Caroline, MUSELET Bernard par FAUCONNET Patricia, LEERMAN Christiane par FOIZEL Pascal, BESSON Evelyne par LEJEUNE Pierre-Alcé, POUSSIÈRE Karine par SEURAT Jean-Paul.**

**Monsieur LEJEUNE Pierre-Alcé** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : 21. Création du Périmètre Délimité des Abords ( AVAP) - Dossier en cours**

**N° de délibération : 44\_2022**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	23	23	0	0	0

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Plan local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 mars 2014

Vu la procédure de création de périmètres délimités des abords,

Vu le code du patrimoine et notamment l'article R621-93,

Vu la proposition de création du périmètre délimité des abords (PDA) par les services de l'UDAP de l'Aube en date du 17 février 2021,

Vu la délibération en date du 7 octobre 2021 relative l'approbation du Conseil Municipal du projet de périmètre délimité des abords et sa mise à l'enquête publique conjointe avec l'AVAP,

Vu l'enquête publique diligentée du 25 octobre 2021 au 29 novembre 2021 inclus et le rapport du commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2021,

Vu l'avis préfectoral en date du 6 Août 2021,

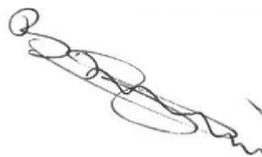
Considérant qu'il est nécessaire de créer un périmètre délimité des abords cohérent avec l'AVAP.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DONNE SON ACCORD** à la création du Périmètre Délimité des Abords

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Dominique BARONI, maire



DOMINIQUE BARONI  
2022.06.23 11:02:18 +0200  
Ref:20220623\_105602\_1-1-O  
Signature numérique  
Le supérieur hiérarchique

Dominique BARONI